L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LEMEE, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Paraissant le Mardi et le Samedi:

Par an, $3; Par semestre, $2.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertion ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI MATIN, 26 SEPTEMBRE.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:

HORATIO SEYMOUR,

DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:

FRANK P. BLAIR,

DU MISSOURI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par S. Gaineault, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain faisant face à la rue Dumaine, entre celles Bourbon et Dauphine, avec toutes les bâtisses qui se trouvent dessus et comprenant partie d'une maison basse briquetée entre poteaux, et une cuisine à étage, briquetée entre poteaux.—Et par le même encanteur, un lot de terre situé au faubourg Tremé, face aux rues St. Pierre et Orléans, entre celles Johnson et Galvez, avec une maison bâtie en bois, et une autre bâtisse à étage sur la rue St. Pierre.

Par G. de Feriet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—La moitié indivise d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, (Royale) Grands Hommes, (Dauphine) Mandeville et Espagne.

Par C. E. Girardey & Co., à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Des barres en fer battu, clous, plaques, locomotives, etc., sur le tracé du chemin de fer du Golfe du Mexique.

Par A. Bouligny, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un lot de terre face à la rue de la Levée, entre les rues Elmire et Congrès, Troisième District.

Par Montgomery, Bros & Co., à leur salle d'encan rue du Camp à 11 heures,—un assortiment général de meubles et d'ustensiles de cuisine. Et aussi des pianos de J. Linar, rue Gravier, élégants chevaux appareillés et de monture, beaux mulets et vaches laitières, buggies, wagons, &c.

M' Achetez vos concertos et encastrés chez M. Ernest Turpin, 92 Vieille-Levée.

Immeuble à l'encan.—Aujourd'hui, SAMEDI, 26 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, M. S. Guineault vendra un très bel immeuble, situé rue Dumaine, entre les rues Dauphine et Bourbon, à deux pas du chemin de fer d'Orléans. Cet immeuble donne le coin est fort élevé, a 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 130 de profondeur avec des améliorations consistant en une bonne maison basse, briquetée entre poteaux, avec une grande cuisine à étage construite de matériaux semblables. Les deux corps de logis contiennent 12 chambres.

La vente de cette propriété, placée au centre de la ville et dans un des meilleurs quartiers, offre aux capitalistes une excellente occasion de placement et aux familles la chance d'avoir une résidence agréable. Les conditions de la vente sont faciles. Voyez l'annonce à la colonne des encans.

Fers, Rails et Machines.—MM. C. E. Girardey & Co vendront aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par ordre de la cour, environ 1300 tonneaux de rails, du meilleur fer battu, clous, bois, locomotives et autres machines, formant la propriété mobilière du chemin de fer du Golfe du Mexique; pour le compte de la succession d'Alexandre Gordon—sans réserve—aussi plusieurs parties de propriété améliorées et non améliorées seront offertes en vente. Pour les détails, voyez la description à la page des annonces.

Annonces Politiques.

Le prix d'insertion des annonces politiques est INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

Les instructions sur l'Enregistrement.

Nous avons publié, hier, la protestation de M. Geo. Fosdick, l'un des trois commissaires d'enregistrement, contre la prétention de ses deux collègues de dicter à l'avance aux préposés l'interprétation que ceux-ci auront à donner à la Constitution et aux lois de l'Etat, et à la Constitution et aux lois des Etats-Unis. Il n'est pas difficile de démontrer que cette protestation est fondée de tous points.

La loi additionnelle sur l'enregistrement autorise bien les commissaires à rédiger et à faire imprimer des règlements pour la gouverne des préposés, mais ces règlements ne peuvent s'appliquer qu'à la forme et non au fond. Le bureau des commissaires est le tribunal d'appel devant lequel les citoyens doivent appeler de la décision des préposés. Or, si ce tribunal d'appel avait le droit de dicter à l'avance aux premiers juges la décision que ceux-ci auront à rendre, le droit d'appel serait sans but et sans effet.

Les commissaires ont le droit de nommer les préposés, mais ceux-ci une fois nommés, ne doivent consulter, pour rendre leurs décisions, que les textes légaux et leurs propres lumières. Les citoyens qu'ils auront inscrits auront le droit de voter en dépit des opinions de M. Baker. Nous avertissons donc les préposés qu'ils ne sont nullement tenus de se conformer aux solutions étranges données sur les points de droit par M. Baker et son collègue. Examinons, maintenant, ces solutions.

La première est relative au proviso de l'art. 99 de la Constitution. On va voir que M. Baker n'admet au bénéfice de ce proviso que les radicaux comme Michael Hahn, Wickliffe, Ray et autres qui, après avoir été confédérés, sont devenus radicalement loyaux. Voici l'extrait des règlements sur ce point:

"Ce serment est, très explicite dans ses termes, si on le lit attentivement. Un grand nombre de personnes offriront probablement de le prêter; mais il faut se rappeler que les expressions du serment sont "qui ont aidé OUVERTEMENT et ACTIVEMENT à restaurer l'Etat dans sa position dans l'Union." Avoir pris une part active dans le but de faire échouer l'adoption de la Constitution de l'Etat ne remplit pas dans ce cas; il ne suffit même pas d'avoir voté pour la Constitution. Il faut que l'aide ait été donnée OUVERTEMENT et ACTIVEMENT avant le 1er janvier 1868.

"Il faut encore se rappeler que le seul moyen par lequel une personne ait pu *aider la reconstruction* avant le 1er janvier 1868, était de favoriser et de voter pour une convention pour reviser la Constitution de l'Etat, à l'élection tenue le 27 et le 28 septembre 1867. *Ceux qui étaient opposés à la convention et qui ont voté contre n'ont pas aidé la reconstruction*, car si une majorité du peuple eût voté contre, cet Etat n'aurait pas été plus reconstruit que ne l'est le Mississipi en ce moment.

Si les préposés ont de bonnes raisons de croire qu'une personne en prêtant ce serment ferait un faux serment, ils appelleront spécialement son attention sur la pénalité prescrite par le dernier paragraphe de la section 5 de la loi d'enregistrement pour les faux serments."

M. Baker a perverti complètement les textes. La loi ne dit pas ceux qui auront été "en faveur de la reconstruction" mais en faveur de l'exécution des lois de reconstruction, ce qui est bien différent. Or, ces lois donnaient aux citoyens le droit de voter pour ou contre une convention et de s'abstenir, puisque les abstentions, si elles formaient la majorité des électeurs, décidaient la question. Or, nous mettons en fait que les 19 vingtièmes des citoyens, actuellement conservateurs, ont été en faveur de l'exécution—mais de l'exécution loyale et impartiale—des lois de reconstruction. Tous ceux qui se sont fait enregistrer et qui ont engagé les autres à le faire ont, par là, fait la preuve voulue. Ils ont travaillé, à leur manière, ouvertement et activement avec tous les gens *loyaux*, dans la véritable acception du terme, à *restaurer l'Etat dans sa position dans l'Union*, chose que n'a pas faite la constitution radicale. S'ils se sont abstenus dans la première élection, c'est parce que l'enregistrement effectué par M. Baker était frauduleux; s'ils ont voté contre la constitution c'est parceque toute élection suppose le droit de voter pour ou contre, et parceque cette constitution, au dire même des sénateurs Ray, Lynch et Pinchback, contient des clauses anti-républicaines.

Voilà trois ans que les gens loyaux, c'est-à-dire les conservateurs, travaillent à restaurer la Louisiane dans tous ses droits dans l'Union; et ce n'est pas l'opinion de M. Baker et de son collègue qui empêchera les démocrates de prêter ce serment qui, aux termes mêmes de l'art. 99, est une preuve *prima facie* du fait attesté. La recommandation de M. Baker aux préposés d'appeler l'attention des citoyens qui offriront ce serment, sur les pénalités qu'ils peuvent encourir, est d'une insolence rare. Les préposés sont tenus par la Constitution d'accepter le serment sans observation, sauf à M. Baker à faire ensuite des affidavits pour parjure contre ceux qu'il auront prêté, mais à ses risques et périls, bien entendu.

Passons à un second point, celui des papiers de naturalisation. M. Baker fait un cours de droit à ses préposés sur les conditions prescrites pour acquérir la citoyenneté, et il leur recommande d'examiner attentivement tous les papiers délivrés par les Cours de Districts de la Nouvelle-Orléans depuis le 1er juin 1867, et de refuser tous ceux qui ont été délivrés depuis le 4 juillet 1868. A cela nous répondons que ni M. Baker ni les préposés n'ont le droit de contester les papiers de naturalisation réguliers en la forme, attendu qu'ils ne sont pas juges de la validité de ces actes. Le document émanant d'une Cour est une preuve *primâ facie* de ce qu'il atteste, et nul fonctionnaire exécutif ne peut s'arroger le droit de l'écarter, sous peine de se rendre passible d'une action en dommages.

Nous recommandons à tout citoyen naturalisé que les préposés auront refusé d'inscrire de porter le fait à la connaissance du comité démocratique qui devra prendre un *mandamus* contre le préposé et faire intenter à celui-ci une action en dommages au nom du citoyen évincé. Il importe de faire décider la question dès les premiers jours.

Par surcroît de précautions, M. Baker recommande à ses préposés de poser aux postulants des questions qui nous paraissent complètement inutiles puisqu'elles portent sur les faits constatés dans le serment. Adresser à un citoyen qui vient d'attester sous serment une série de faits, des questions portant sur ces mêmes faits nous paraît être parement et simplement une insolence et une niaiserie, car il est évident que la réponse doit être la même.

Nous reviendrons à l'occasion sur chacune des questions que soulèvent les règlements du bureau. Les comités démocratiques devraient prendre les mesures nécessaires pour faire décider judiciairement certains points importants et pour éclairer et guider les citoyens relativement à l'exercice de leurs droits.

L'EMEUTE DE MARDI.—N'y a-t-il donc aucune autorité judiciaire quelconque qui puisse ouvrir une enquête sur l'émeute de mardi? Il nous semble que l'affaire en vaut la peine dans l'intérêt de la société et de la justice, et pour réduire à néant les mensonges du parti radical sur cette émeute où des souaves ont joué un si beau rôle?

LES AUTORITÉS MUNICIPALES. — Depuis l'émeute de mardi dernier la population est sur le qui-vive et, cependant, les autorités municipales n'ont pas donné signe de vie. Est-ce que le maire et les Conseils auraient donné leur démission?

CONTRASTE.—Mardi soir, les clubs radicaux ont assassiné un brave homme de couleur, Voltaire Comanegues, et blessé une dizaine de citoyens blancs dans divers quartiers de la ville; ils ont défoncé et pillé deux magasins et mis le feu à l'un d'eux, et la police n'a pas bougé. Hier matin dans une querelle particulière, un démocrate en se défendant contre trois nègres radicaux armés a tué l'un de ses assaillants, et toute la police a été mise sur pied pour arrêter le démocrate, et l'on a cru un moment à une révolution imminente. Il est du devoir de la police d'arrêter les coupables, et nous ne la blâmons pas d'avoir montré son zèle dans la journée d'hier, mais nous demandons ce qu'elle a fait pour livrer à la justice, les meurtriers, les voleurs et les incendiaires de mardi?

Proclamation du Gouverneur.

Le journal officiel contenait hier soir la proclamation suivante:

Département de l'Exécutif,
25 septembre 1868.

Je fais appel au bon peuple de la Nouvelle-Orléans pour que chacun se rende immédiatement à sa résidence et s'abstienne de tous actes ou de toutes conversations excitantes.

Les autorités civiles sont capables de supprimer toutes difficultés qui peuvent surgir et d'arrêter tous délinquants, ou, si elles se trouvent insuffisantes elles seront promptement assistées par les autorités militaires.

Je fais appel à tous les clubs politiques pour qu'ils s'abstiennent de tout déploiement quelconque pour le présent.

H. C. WARMOTH,
Gouverneur de la Louisiane.

Cette proclamation a dû être écrite sous l'empire d'une émotion extraordinaire. Nous ne savons à quelle heure elle a été signée, mais quand elle a paru à cinq heures du soir dans le *Republican* elle n'avait guère de raison d'être.

Les événements de mardi soir n'ont guère prouvé que les autorités civiles fussent capables de supprimer les difficultés. Nous croyons que dans l'état actuel des choses les citoyens doivent compter sur eux-mêmes pour protéger leurs existences et leurs propriétés.

Ordre important.

Quartier-général Bureau des Affranchis, &c.,
Nile-Orléans, 24 sept. 1868.

Les planteurs qui veulent profiter des ordres No 18, série courante, de ce quartier-général, sont avertis que le dit ordre a été modifié comme suit:

Afin d'aider le planteur qui le désirera, et pour lui éviter la nécessité d'obtenir d'un facteur des avances pour liquider sa dette envers le bureau, et pour assurer aux affranchis des avances et du travail, il sera requis d'expédier au Bureau à la Nlle-Orléans une quantité suffisante de sa récolte pour couvrir sa dette; le montant ainsi expédié devra être envoyé aussitôt qu'il sera prêt pour le marché.

Tout montant excédant cette dette sera vendu pour le mieux, et le produit sera tenu à la disposition de l'expéditeur.

Jusqu'à la réalisation des récoltes, le commissaire du bureau continuera à avancer des provisions.

La récolte ainsi expédiée sera marquée (*F. B.*) *U. S. to A. O. S.*, à ce quartier-général, avec telle marque additionnelle que l'expéditeur pourra désirer employer; les mêmes marques devant être indiquées sur la connaissement, dont un duplicata doit être envoyé à ce quartier général.

Les aides-sous-aides et les sous aides commissaires sont chargés d'offrir toutes les facilités aux planteurs et aux affranchis, de façon à leur permettre de profiter des avantages de cette circulaire.

Par ordre du major-général Ed. Hatch, aide-commissaire.

B. T. HUTCHINS, A.A. A. G.

CE QUE VALENT LES PROMESSES DES RADICAUX.—Nous recevons de St-Charles la lettre suivante, qui indique en quelle monnaie les radicaux paient ceux qui se fient à eux. L'affranchi dont il s'agit a mis sa marque au bas de la lettre en présence de deux témoins:

Messieurs les rédacteurs de l'*Abeille*:

Voulez vous avoir la bonté d'insérer les quelques lignes qui suivent pour un pauvre homme de couleur qui travaille dur pour gagner sa vie.

Je suis le passeur du bac au débarcadère de l'Eglise Rouge, dans la paroisse St-Charles. Dimanche dernier, 20 courant, trois messieurs vinrent à moi et m'offrirent 50 cents chacun pour les conduire à trois milles plus haut sur le fleuve, à la Maison de Cour, où il y avait un meeting de radicaux; j'acceptai le marché, et me mis à ma besogne de rameur activement, étant pressé par eux pour appuyer sur les avirons, attendu qu'ils étaient anxieux d'arriver au meeting à temps. Ils m'encourageaient par leurs expressions de dévouement et d'amitié pour le pauvre noir, et me donnaient de bons avis sur la manière dont je devais me conduire dans la prochaine élection.

Après une rude traversée, nous débarquâmes au lieu de destination, et mes passagers qui étaient l'honorable Peter Harper, son ex-Excellence Michael Hahn et une troisième personne dont je ne connais pas le nom, me payèrent...... en une promesse de payer à leur retour, disant qu'à la fin du meeting ils retraverseraient dans mon bateau et m'indiquant l'endroit où je devais les prendre; mais hélas! jusqu'à présent, je ne les ai pas revus.

Je ne doute pas, messieurs les rédacteurs, que si cet appel à leur mémoire vient à tomber sous les yeux de ces messieurs, comme se sont de bons et véritables amis de ma race, ils ne s'empresseront de remettre cette piastre et demie au pauvre travailleur qui a tant ramé et tant sué pour les traverser. S'ils sont disposés à le faire, ils peuvent m'écrire au bureau de poste de Gasson, paroisse St. Charles.

Respectueusement votre obéissant serviteur.

sa
FRANK + MOORE.
marque.

Paroisse St. Charles, 24 septembre 1868.

LOTERIE DE LA HAVANE.—On verra dans nos annonces que le No 17,798, gagné en entier à la Nlle-Orléans, (lot de $100,000) a été vendu par M. Juan Garcia y Mora, rue de la Douane, No 83. On y verra encore que la même maison avait vendu peu de temps auparavant les billets qui avaient gagné des lots de $100,000 et de $50,000. La même annonce dit que M. Juan Garcia y Mora offre la prime la plus élevée aux porteurs du No 17,798 et les engage à s'adresser à lui. Nous recommandons à tous les amateurs de loterie cette annonce qui contient aussi les prix réguliers des billets que M. Juan Garcia y Mora vendra pour le prochain tirage.

Madame D....., était d'une maigreur effrayante depuis dix ans; elle éprouvait une répugnance invincible pour la viande et les corps gras; elle avait une constipation opiniâtre, de la céphalalgie, accompagnée de vertiges, et de douleurs d'estomac, surtout après le repas. Je lui prescrivis le Charbon de Belloc, à la dose de quatre cuillerées par jour, avant et après chaque repas. L'appétit ne tarda pas à se manifester. Nous avons presque toujours constaté dans les cas semblables ce retour instantané de l'appétit immédiatement après l'ingestion des premières doses de Charbon. La constipation fut bientôt vaincue, l'appétit revint franchement, reparut et la santé ne tarda pas à se rétablir complètement.

(*Extrait du rapport approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.*) No 5

NOUVELLES MARITIMES.

Partis pour la Nlle-Orléans—De New-York, 19 sept., brick Chimborazo, le 18, navires à vapeur Bienville, Cortès, United States et Victor. Du Havre, navires, Union et Waverley.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles Européennes.

Paris, 25—La *France* dit que les droits gagnés par les Etats-Unis dans le traité avec le Nicaragua ont été aussi gagnés par la France et l'Angleterre d'après les stipulations du traité de 1860.

Le *Moniteur* publie ce qui suit: Le général Paira, commandant les troupes royales, masse ses forces pour attaquer Séville. Ses hommes sont bien disposés.

Nouvelles de Washington.

Washington, 25 — Une délégation de la Législature de l'Alabama, ayant à sa tête le gouverneur, est ici pour prier le Président d'envoyer des troupes afin de préserver l'ordre dans l'Etat.

Des avis officiels sur le récent combat avec les Indiens, dans le Kansas, ont été reçus. Le lieutenant Beecher est mort; le colonel Forsyth blessé et le Dr Moore blessé mortellement. Sheridan rapporte que le détachement est en sûreté bien que cerné par les Indiens. Il peut tenir ayant une abondance de munitions et à manger de la chair de mulet et de cheval. Plusieurs colonnes ont été envoyées sur les lieux et l'on pense que les Indiens seront sévèrement punis.

Evarts et Browning étaient absents de la séance du cabinet, aujourd'hui. Le Bureau des phares donne avis que le phare de Wolpe-Island, Ga. sera de nouveau éclairé en octobre.

New York, 25—Le navire Jacob A. Stanler avec l'équipage et les passagers du Steamer Melita qui a brûlé en mer, est arrivé.

Delaware Water Gap, Pa., 25—L'hôtel Brainard a été, ce matin, visité par des voleurs. Thomas Broadhead, le maître, et son frère Théodore les ont poursuivis et atteints. Ils ont tiré sur Théodore qui a été tué et Thomas a reçu une blessure grave.

Les habitants sont sortis et ont capturé les criminels qui ont failli être lynchés. Ils sont maintenant sous la garde du shérif.

Nouvelles diverses.

Atlanta, 25—Le bill pour organiser et appeler au service les milices de l'Etat a été rejeté par les deux Chambres.

La Chambre a adopté une résolution pour s'ajourner le 6 octobre et a refusé de reconsidérer le bill amendant la constitution et transférant le siége du gouvernement à Milledgeville.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 24—Descendant, le Louisville et le Robt. E Lee. Le fleuve a haussé de 18 pouces en 24 heures.

Louisville, 25—Le fleuve monte très rapidement avec 8 p. dans le Canal. Temps nuageux et froid.

St Louis, 25—Bonne profondeur d'eau sur tous les points.

Passe du Sud Ouest, 25, 6 P. M.—Pas d'arrivages et pas de départs.

Marchés européens.

Liverpool, 25, au soir—Coton calme. Mid 9 7/8. Orleans 10 1/8.

Londres, 25, au soir. — Consolidés 94 7/8. Bons 73.

Frankfort, 25—Bons calmes 75 7/8 à 76.

Marchés américains.

New-York, 25, au soir—Coton calme un peu plus ferme, et calme à la clôture. Vendu 1000 balles. Mid. 25 1/2.

New York, 25, au soir. — Argent encore plus facile. Les offres sont considérables. Prêts sur demande 3 à 5 p. 0/0. Escompte 6 1/2 à 7. Or, fort à la clôture à 142 3/8 à 142 1/2. Bons du Sud plus fortes. Actions généralement actives et fermes à la clôture.

Reçu à la sous trésorerie $1,861,000; payé $1,140,000. balance $94,222,000. Fonds publics, fermes à la clôture. 5-20, 113 3/4. 10-40, 104 5/8.

Mobile 25—Coton en bonne demande. Mid. 21 1/2, prix que les vendeurs ont refusé. Vendu 100 balles. Peu d'offres. Vendu dans la semaine 2035 balles. Reçu 4266. Stock 3841.

Savannah, 25—Coton calme à la clôture, mais ferme. Mid 23. Vendu 272 balles. Reçu 527. Stock 5148 balles.

Louisville, 25—Vendu 31 b. de tabac de 6 à 9. Farine superfine 6 à 7. Porc 29. Graisse 19 1/2. Whiskey 1 45.

Cincinnati, 25—Blé et farine sans changement et calmes. Maïs 1 00 à 1 03. Avoine 60. Bacon 12 1/2. Graisse tonne à 20. Beurre 35. Œufs 25.

St Louis, 20.—Tabac sans changement. Farine superfine 5 50. Epaules 12 1/4. Côtes 15 1/2. Graisse 19. Whiskey 1 50.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Richmond, 24—L'ex capitaine Schultz, de l'armée fédérale, s'est fait sauter la cervelle ce matin dans le jardin d'un citoyen par lequel il était employé et qui l'avait renvoyé. Il laisse une famille dans la ville de New-York.

Montgomery, 24—La Législature n'a rien fait aujourd'hui et probablement ne prendra aucune mesure relative à l'élection du président jusqu'à ce qu'on ait reçu des nouvelles du comité envoyé à Washington pour demander des troupes.

Nombre de membres sont opposés à l'élection par le peuple et l'empêcheront s'ils peuvent.

Le mémoire, adopté par la Législature et porté à Washington par cinq républicains, allègue qu'il n'y a réellement aucun respect pour les lois dans cette ville, et que les officiers civils sont empêchés de remplir leurs devoirs par les menaces du peuple.

Un grand meeting a eu lieu hier soir, à propos du mémoire, et les résolutions suivantes ont été adoptées:

Attendu que ni le gouverneur ni aucun autre officier exécutif de l'Etat de l'Alabama n'a jamais trouvé qu'il fut nécessaire d'appeler une troupe de citoyens pour aider à l'exécution des lois, et que nulle proclamation n'a jamais été lancée par le gouverneur déclarant que l'exécution des lois est empêchée par une section de l'Etat; et

Attendu que la convention d'Etat démocratique et conservatrice de l'Alabama a décidé à l'unanimité dans un récent meeting, d'obéir aux lois du gouvernement d'Etat *de facto* et de se soumettre à la loi jusqu'à ce qu'elle soit changée. C'est pourquoi,

Il est résolu: 1o Que la déclaration des faits et appréhensions dans le dit mémoire est faux de tout point; et nous, le peuple de Montgomery, nous défions toute enquête sur les faits allégués, étant bien sûrs qu'ils ne sont établis par aucune preuve dans les archives du bureau de l'Exécutif ou dans les déclarations du premier magistrat de l'Etat;

2o Que nous, le peuple de Montgomery, nous déclarons solennellement notre conviction, d'après les preuves recueillies autour de nous et d'après les preuves reçues de toutes les sections de l'Etat par une autorité digne de foi, que le peuple de l'Etat n'a jamais été plus disposé à la paix qu'à présent et jamais plus prompt à obéir aux lois existantes.

3 Que ledit mémoire a été inspiré par un esprit de parti, lequel, pour le succès temporaire d'un certain parti ou d'une certaine politique, détruirait la prospérité de l'Etat et le plongerait dans la guerre civile.

4. Que le peuple de l'Alabama, bien que connaissant la rectitude de leurs propres intentions, et ne craignant aucune molestation des troupes des Etats-Unis, protesterait contre l'introduction de cette armée dans notre sein comme une violation de la Constitution des Etats Unis et comme une injuste imputation sur notre caractère et notre conduite.

5. Que nous endossons cordialement la lettre du Gén. Lee et d'autres, en réponse au Gén. Rosecrans, et déclarons solennellement notre croyance que les sentiments de cette lettre sont ceux du peuple; que nous aimons la paix et que nous sommes soumis à la loi, et que nous ne ferons rien pour appuyer chez les autres quoique ce soit qui tende à la violence.

6. Que les hommes composant la Législature qui ont dressé le monstrueux acte d'accusation contre tout un peuple sont, pour la plupart, étrangers dans l'Etat, et n'ont eu le vote de l'Etat que parce que les deux tiers des citoyens de l'Etat, blancs et noirs, remplissant la condition d'âge n'ont pas voté, et que le refus du peuple de participer à l'élection n'est pas dû à son approbation des hommes qui ont été faussement déclarés élus, mais à la parole du Congrès que le refus de vote serait regardé comme nul vote contre eux.

Que lesdits législateurs ne représentent pas le peuple, au contraire, et qu'ils volent son argent par des allocations extravagantes, vidant le contenu du trésor public au profit des hommes les plus bas de la communauté, tâchant de dépouiller le peuple du privilége du scrutin et d'anéantir son commerce et son crédit en publiant des imputations dépourvues de tout fondement.

7. Que la Législature qui relèverait un de ses membres des pénalités de la félonie, et un autre des pénalités de la bigamie, et qui tenterait d'enlever frauduleusement au peuple l'élection du Président, est capable d'accomplir des outrages plus grands encore que l'adoption dudit mémoire.

8. Qu'une copie de ces résolutions soit envoyée au Président des Etats-Unis.

New York, 25. — Or 141 7/8. Coton calme et ferme.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT—Bacon a présenté un bill pour avoir un enregistrement conforme aux actes de reconstruction. Mis à l'ordre du jour pour lundi.

La résolution conjointe pour s'ajourner du 2 octobre au 7 novembre a été déposée sur le bureau.

Le président Dunn a présenté quelques remarques contre les émeutes et donné des conseils de modération.

Un comité de 3 membres a été autorisé à s'enquérir de la conduite du Bureau d'enregistrement.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — 77ème jour, 25 septembre 1868.—La Chambre s'est réunie à midi sous la présidence de M. Lowell. Il n'y avait pas de quorum, et il a fallu envoyer chercher quelques membres par le sergent d'armes pour compléter le nombre voulu.

La Chambre se constitue en comité général. Une grande discussion s'élève entre plusieurs membres radicaux au sujet du bill de la Chambre No 193 qui a pour objet d'autoriser le trésorier à payer à Benjamin Weil la bagatelle de $140,894 22 qui serait due par l'Etat suivant 15 certificats de dette émis par H. Peralta, ex-auditeur et approuvé par le gouverneur Wells.

M. Heidenheim, (rad) d'Orléans, se prononce seul en faveur du bill. Gray et Page, radicaux, demandent des éclaircissements sur la nature des articles fournis. McVeau au nom du comité répond qu'il ne peut en donner et le bill est renvoyé au comité des réclamations.

Le comité se trouve sans quorum pendant la discussion d'un autre bill, et la Chambre s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

APPRÉHENSION.—L'alarme a été générale dans le 3me District, et où les nègres se réunissaient d'un côté les blancs se réunissaient de l'autre. Ces derniers se sont armés promptement aussi bien qu'ils le pouvaient. Les nègres, armés aussi, semblaient tous prêts à engager un conflit.

Les membres de la plupart des clubs démocratiques ont été vite en alerte et se sont tenus prêts à tout événement.

Le capt. George, le brave maréchal des Brown Rangers, s'était procuré des armes pour son club dans un magasin de la rue deChartres. Heureusement l'excitation n'a pas duré, comme on peut en juger par la teneur des télégrammes de police que nous reproduisons autre part. En outre, les forces militaires d'artillerie et de cavalerie, sous les ordres du général Rousseau, avaient été mises en position, et le gouverneur Wermoth avait lancé une proclamation qu'on trouvera autre part.

Le shérif Maxwell a fait tout ce qui était en son pouvoir pour calmer l'excitation et comprimer le désordre.

DÉTAILS —Les "Innocents" (club dém.) ont offert leurs services au Lieut. Manning, de la police du 2d. District et se sont tenus prêts toute la journée, dans leur salle d'Orléans, pour le cas où leurs services seraient requis.

FAUX BRUITS.—Les nègres ont menacé de brûler la maison où vivait Guérin, rue d'Amour, et le bruit a couru un instant qu'ils l'avaient trouvé et l'avaient tué. Mais cela est démenti. On croit qu'il se serait rendu sans l'excitation des nègres et leur détermination de l'arrêter et de le tuer. Jusqu'à ce moment, nous savons qu'il ne s'est pas rendu et qu'il n'a pas été arrêté.

ECOLE FILLMORE. — Un grand outrage commis hier à l'école Fillmore des garçons, Troisième District, outrage aggravé par l'irritation, a décidé le surintendant à faire fermer de bonne heure toutes les écoles publiques du Second et du Troisième Districts. Des nègres armés avaient pris leurs enfants et les avaient introduits dans l'école. Les garçons blancs les en ont expulsés et les parents de ces derniers ont tiré des coups de feu dans l'école même et sont partis. Heureusement personne n'a été blessé.

EXCITATION À ALGER.—Simultanément avec l'émoi qui troublait les cervelles des nègres sur la rive gauche du fleuve, des troubles étaient en germe à Alger, sur la rive droite. Le sénateur Packard avait la prétention de servir comme membre du jury de police et de remplir deux places d'honneur et de confiance en violation de la Constitution. Le jury de police avait précédemment passé des résolutions contre Packard, et des nègres qui étaient présents avaient sauté pardessus la barre de la salle pour soutenir les prétentions de cet illustre personnage. Plusieurs coups de pistolet furent tirés et le juge E. McCarthy a été légèrement blessé à la figure. Un affidavit a été fait ensuite pour l'arrestation de Packard et d'autres accusés d'avoir donné lieu à une émeute. Le warrant n'ayant pas été servi, l'excitation a cessé.

EDOUARD FAURÉS.—Cet ennemi d'Arthur Guérin, qui tenait une table de soda au marché, avait un caractère fort loyal et très résolu. Il avait été traduit devant le maréchal-prévôt Bell, pendant la guerre, pour avoir donné un soufflet à une dame dans un char de ville et tout récemment avait battu un vieillard, sans provocation et très brutalement. Tel est le caractère de l'homme avec lequel Guérin a eu maille à partir, sans compter qu'il était d'une force physique redoutable. Guérin a pu s'échapper et n'a pas encore été arrêté. Les nègres furieux ont, en foule, cerné l'îlet où se trouve la maison qui pouvait lui donner abri et ont causé dans le périmètre des rues Craps, Amour, St Antoine et Columbus une consternation qui n'a cessé que lorsque la police, après une recherche minutieuse, leur a annoncé que Guérin n'était pas là. Alors ils se sont retirés.

UN NÈGRE TUÉ AU MARCHÉ AUX LÉGUMES.—Hier matin, vers 8 heures et demie, une difficulté survenue au marché aux Légumes, entre un homme de couleur nommé Edward Faurés et Arthur Guérin, s'est terminée par la mort du premier.

Chas. Fox, marchand de légumes, et David Kenney, steward du steamer *Genl. Grant* étaient au marché au moment où l'affaire a eu lieu. Fox dit que son attention fut d'abord attirée par quelques paroles de Guérin à Faurés. Il lui disait: "Retirez-vous; je ne veux pas vous frapper, je suis armé." L'homme de couleur s'en fut et revint quelques instants après avec deux autres nègres. M. Kenney le vit alors leur donner un revolver à chacun et tous les trois entourer Guérin. C'est alors qu'on entendit le coup de feu qui a tué Faurés.

L'officier de police G. Young, qui a vu toute l'affaire, dit: J'étais au bout du marché, du côté d'en bas, quand la querelle a commencé. J'étais avec l'officier Marigny. Faurés vint à moi et me demanda d'aller arrêter Guérin. Je le suivis jusqu'à l'étal de Fox qui est près de l'extrémité supérieure du marché; les deux autres nègres arrivèrent aussi.

Quand ils furent près de Guérin, ils se portèrent sur lui rapidement; mais Guérin, plus rapide encore, saisit de côté, tira son revolver et fit feu. Faurés fit environ deux cents pas à la course et tomba. Guérin braqua son pistolet contre moi et me dit de ne pas bouger. En moins de 15 ou 20 minutes, il se forma, sous la Halle, un grand attroupement de nègres; ils menaçaient de me tuer parce que je n'arrêtais pas Guérin. Le corps a été porté à la résidence de ce défunt, au coin des rues Craps et St Antoine.

La balle est entrée dans le côté gauche de l'abdomen, a traversé la cavité, coupant la grande artère, et perforant le foie, s'est logée dans le côté droit. Faurés a expiré à 7 heures, au marché aux poissons.

Le corps du défunt était encore exposé à 10 heures, chez lui, rue Dauphine, la face tournée contre terre. D'après l'apparence, c'était un homme d'une charpente puissante et son teint était celui d'un mulâtre clair.

Pendant l'excitation produite par la nouvelle de la mort d'Edward Faurés, plusieurs centaines de nègres armés se sont postés devant la résidence d'Arthur Guérin où ils ont fait des recherches inutiles.

Toutes sortes de rumeurs ont été mises en circulation pour exciter les passions des nègres. L'idée d'un assassinat s'étant emparé de leur imagination, il était difficile de les faire renoncer à leur soupçons par des paroles. Toutefois, le calme est revenu par l'impossibilité de trouver l'auteur de l'homicide. Plusieurs fois on a fait courir le bruit que Guérin avait été tué et que les nègres réunis en force parcouraient un quartier ou l'autre de la ville, exterminant tout devant eux. A ces bruits, peu de gens ajoutaient foi, mais l'agitation était partout considérable et une émeute sérieuse n'était pas impossible.

Voici les noms des jurés qui ont servi à l'enquête du coroner: Joseph Dupart, Nemour Leblanc, Etienne Perault, Ernest Murphy et Johns Brassmonnes. Parmi les jurés, il y avait deux hommes de couleur et les deux autres blancs, va de ces derniers étant un étranger. Nous donnons les témoignages tels qu'ils se sont produits devant le coroner Avila.

Arthur Serres (couleur), demeurant rue Villeré, 244, dépose ainsi: Ce matin, à 7 heures moins un quart, je passais au marché. Devant l'étal de Rose Nicaud, j'ai vu M. Guérin et le défunt, Edward Faurés. J'ai entendu M. Guérin dire: "Arrêtez-vous," et il tira son revolver. Le défunt s'arrêta. Après quoi, il tira son revolver et fit feu.

Question par le coroner—Le défunt fit-il quelque chose?

Réponse—Je n'ai pas vu qu'il ait fait aucune menace.

Question—Y avait-il quelque officier de police près de lui?

Réponse — Non. J'ai seulement vu Faurés courir et tomber près de la rue Ursulines.

Peter Lutz, demeurant rue Vieille Levée, entre Hôpital et Ursulines, prête serment et dit: J'étais à mon étal, au marché, ce matin. J'y ai vu deux hommes qui se tenaient là et qui semblaient se quereller. J'ai entendu un coup de feu, mais je n'ai pas vu qui l'a tiré. J'ai vu un pistolet à la main de l'homme blanc. Après le coup, les adversaires se sont séparés. L'homme de couleur tenait sa main sur sa blessure.

Frederick Gebhard, demeurant rue Ursulines No 101, dépose: Ce matin, étant à mon étal, j'ai entendu un coup de feu. Effrayé, j'ai regardé tout autour. J'ai vu un homme blessé par un autre qui avait un pistolet à la main. Le blessé s'en est allé. L'homme qui avait le pistolet s'en est allé du côté d'en haut. J'ai vu les officiers de police venir après le coup. Je n'ai pas entendu de gros mots entre les deux hommes.

J. Kenny dépose. Nous avons déjà donné un résumé de sa déposition. La voici tout entière:

J'ai vu deux hommes qui se battaient au marché. Un homme de couleur survint et ils se prirent de paroles; l'homme qui a tiré ensuite disait qu'aussi longtemps qu'il ne serait pas armé, il ne s'occuperait pas de lui. L'homme blanc a dit: "Armez-vous et je suis votre homme." L'homme de couleur monta vers la ville et traversait le marché avec un autre homme de couleur avec lequel il eut une conversation, parlant français,—le témoin ne peut pas parler cette langue, mais il la comprend quand on la parle,—les deux hommes étaient près de l'étal de M. Fox quand la difficulté a commencé; un troisième individu de couleur est survenu; ils se parlèrent et se mirent de côté. L'homme sur lequel il fut tiré après, donna à l'homme qui avait un paletot de toile un revolver ou un pistolet; ils furent ensuite au bout du marché du côté d'en bas et sortirent du marché. J'ai vu l'homme sur lequel on a tiré et j'en ai vu deux autres ensuite; l'homme de couleur avant d'avoir reçu le coup de pistolet, fit le mouvement de mettre sa main sur sa poitrine; je n'ai pas vu de pistolet dans ses mains, en ce moment. Je n'ai pas vu ce qui a été fait après le coup. Je n'ai pas vu l'homme tomber.

Charles Fox dépose ainsi: Ce matin, à 7 heures, un homme appelé Arthur Guérin avait une prise de paroles avec un homme de couleur qui tient un état de soda au marché à la viande. J'ai compris ces mots: Guérin a dit: Allez-vous-en, je ne veux pas vous frapper. L'homme de couleur s'en fut, M. Kenney, un de mes amis, revint vers moi en me disant: Il y aura du tapage. Il avait à peine dit cela, que trois hommes de couleur arrivèrent de l'autre extrémité du marché, rue Ursulines, et firent face à Guérin; j'entendis aussitôt la détonation, et je ne vis plus que Guérin. Il n'avait pas d'armes, je ne vis pas le blessé en ce moment. Personne n'était armé. J'étais éloigné d'eux d'environ 15 pieds. Les hommes de couleur disparurent après le coup.

Je ne puis dire où le défunt fut atteint. L'homme de couleur qui tenait la table de soda était un des trois qui firent face à Guérin. Quand Guérin dit à cet homme de s'en aller, il parla anglais.

Mme Emilie Jacobs (couleur) dépose en français. Elle demeure rue des Champs Elysées, entre les rues Craps et Grands Hommes. Ce matin, quand je fus au marché, M. Edward vint à une table et demanda une tasse de café, je ne sais à qui; mais l'homme sauta et dit: "Cet étal n'est pas pour les nègres." C'était un blanc avec des moustaches noires; je le reconnaîtrais si je le voyais; l'homme noir répondit: "Si je suis nègre, mon argent n'est pas nègre." L'homme blanc se leva et lui dit: "Reculez-vous; si vous vous avancez, je tirerai," l'homme de couleur avança; l'homme blanc dit: "Mon enfant de g....., chien de mulâtre, avance et je tire." Edward avança et le blanc tira un pistolet de sa poche du côté gauche et fit feu. Je n'ai pas vu que l'homme de couleur fut armé, il ne l'a pas vu frapper. Après le coup, Edward courut au marché aux poissons et tomba. Je n'ai vu aucun officier de police près de là alors. L'autre homme après avoir tiré, courut du côté de la rue St Philippe. Je ne le connais pas; mais je le reconnaîtrais si je le voyais.

Mme Paul Aloise, prête serment et dépose en français: Je demeure au coin des rues Craps et Union. Ce matin, à 7 heures, je passais au marché et j'entendis M. Guérin dire au défunt: Fils de g., chien de mulâtre, je veux te tuer aujourd'hui. Après avoir passé j'entendis la détonation qui venait de la grande allée. Je ne sais pas qui a tiré; je n'ai vu personne courir; je crois que c'est M. Guérin qui a tiré; je n'ai pas vu qui; on m'a dit que c'était lui. Je n'ai pas vu M. Guérin courir.

Pauline Victoria, couleur, dépose en français. Je demeure rue Bagatelle, entre les rues Amour et Bons-Enfants. M. Guérin était assis à la table de Rose Nicaud. Il disait qu'il voulait tuer un nègre ce matin; il dit cela à une dame assise de côté opposé. La dame était de couleur, mais d'un teint clair.

La veuve Barbotière (couleur) demeurant au coin des rues Moreau et Victoire, fait sa déposition en français, comme suit:

Ce matin, à 7 heures, j'attendais 'Ed. Faurés à la table de Mme Rose. Je l'entendis demander une tasse de café. M. Guérin répondit: "Je ne suppose pas que votre intention soit de prendre du café à cette table." Edward, souriant, dit: Pourquoi non? Je connais M. Guérin personnellement. Je suis très sure que c'était lui. M. Edward se leva de sa chaise; je vis M. Guérin tirer quelque chose; je tournai la tête et j'entendis un coup de feu, et je vis le défunt appliquer sa main sur sa poitrine, gagner le marché aux poissons et tomber. J'y ai vu un officier de police que je ne connais pas. Il a tâché d'arrêter M. Guérin, mais menacé par lui, il s'en est allé. M. Guérin est parti dans la direction de la rue St Philippe. Je n'ai pas vu d'armes dans les mains du défunt, ni ne l'ai vu rien faire.

Joseph Byrd, couleur, demeurant rue Dauphine, No 208, dit qu'il était au marché quand l'affaire commença, vers 8 heures et demie du matin. Elle a entendu le jeune homme blanc dire à Rose Nicaud: Je vais tuer un nègre. Rose se mit à rire et s'en fut. Le jeune homme avait dit cela en langue créole. Le blanc était assis à table et Edward aussi. Le blanc se leva, fit une dizaine de pas, tira son revolver de la poche du côté droit et tira sur M. Edward en visant au côté droit. (Mais ce déposant relit à peine distinguer le côté gauche du côté droit.)

Je sais qui a tiré, c'est un homme avec une moustache noire. M. Edward ne répondait rien aux mots de M. Guérin. Le blanc menaça aussi de son revolver un petit homme, officier de police, ci-devant commissaire du marché aux fruits, qui vint pour l'arrêter.

Gregory Young, homme de police du 2e District, demeurant rue de la Levée, No. 126, dépose: Vers 7 heures, moi et l'officier Marigny, ex-commissaire du marché, nous étions à l'extrémité supérieure du marché; le défunt vint à nous pour nous faire arrêter Guérin. Je partis avec lui, alors le défunt et deux autres hommes de couleur nous rejoignirent.

Nous fûmes avec eux vers Guérin qui recula et fit feu sur Edward. Ce dernier recula et les deux autres hommes de couleur prirent la fuite. Je ne savais pas que le défunt fut blessé alors. Edward gagna le marché aux poissons. Il ne fit pas de mouvement, en sorte que j'ignorais ce qui lui était arrivé. Je vis un revolver dans les mains de M. Guérin qui en braqua le canon contre moi quand je voulus l'arrêter. Je courus à la station pour avoir de l'aide, attendu que mes camarades était allé déjeuner. Je n'avais pas d'armes sur moi. Je ne sais pas où M. Guérin est allé; il était loin quand je revins. Je suis sûr que c'est M. Guérin qui m'a visé avec son pistolet.

En ce moment, le député coroner Espinola a annoncé que l'audition des témoignages se continuerait demain (aujourd'hui samedi.)

TÉLÉGRAMMES DE LA POLICE RADICALE.—Nous reproduisons les télégrammes suivants, uniquement pour que nos lecteurs aient une idée de la terreur qui poursuit les radicaux:

De toutes les parties de la ville—1 h. 35 P. M. Au chef de police: Le bloc qui était cerné a été pris par une perquisition rigoureuse et Guérin n'a pas été trouvé. Les attroupements se sont dispersés. BRADLEY, aide.

1 h. P. M.—L'excitation est passée. J'ai nettoyé les banquettes et empêcherai qu'elles soient encombrées. Je n'ai pas besoin d'assistance à moins que les mouvements ne me trouvent. Tenez toute une force prête.

SCHOERECKER, Lieut. du 3me District.

1 h. P. M.—Tout est tranquille dans cette partie du district. Station de l'escalier.

LANE, aide.

1 h. 10 P. M. Tout est tranquille dans le 4e District, autant que je sache.

MADDEN, lieutenant du 4e District.

1 h. 10 P. M. Tout est tranquille jusqu'ici. Rien de nouveau.

MOORE, sergent de la station Tremé

1 h. 10 P. M. Tranquille dans ce District.

HYATT, clerc du 2e District, station principale.

1 h. 10 P. M. Pas d'excitation particulière.

SHERECKER, lieutenant du 3e District.

FEU—Hier matin, vers 2 heures, le feu a pris dans une maison en bois au coin des rues White et Gravier, et l'a détruite entièrement malgré tous les efforts faits pour le combattre. Cette maison était assurée à la compagnie des Marchands pour la somme de $500.

VOL—Une femme nommée Betsy Armstrong a été arrêtée hier, comme complice dans un vol récemment commis chez le Dr J. B. Henderson. Elle avait chez elle nombre de cuillières d'argent et d'autres articles qui avaient disparu de la maison du docteur.

DRÔLE DE PASSE-TEMPS—Un nommé J. T. Nelson, sous l'influence de la boisson, est allé sous le wharf et s'est amusé à tirer des coups de pistolet aux gens qui passaient dessus. L'officier Robinson en lui mettant la main sur le collet, l'a averti qu'il se livrait là à un divertissement fort dangereux et qu'il aurait à s'en expliquer avec le recorder.

ABUS DE CONFIANCE—E. T. Pollard a été arrêté hier, sur l'accusation d'avoir détourné $800 valeur de trois chevaux dont la vente lui avait été confiée Pollard et Sanderson, le plaignant, résident tous deux dans l'Arkansas, mais l'offense a été commise ici.

ACCUSÉ D'INCENDIE—Un jeune homme, Chs. Froud a été arrêté sous l'accusation d'avoir mis le feu à la maison de Henry W Hewson, le 14 mai dernier. Le prévenu insiste fortement sur son innocence, mais on dit que les faits sont contre lui. L'affaire sera instruite dans quelques jours.

TEMPÉRATURE.—25 Septembre.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111 rue du Canal.

Ci-devant encoignure Bienville et Chartres.

8 heures A. M.	76	degrés.
Midi	78	"
3 heures P. M.	76	"
6 heures P. M.	73	"

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 25 septembre.

Le marché monétaire a été calme aujourd'hui, lors de la clôture de la semaine commerciale. Dans les rues, le taux de l'intérêt est de 10 pour cent par an à 1 pour cent par mois les billets de premier ordre (8 à 9 pour cent par an dans des cas exceptionnels) et de 1 1/4 à 1 1/2 ceux de second ordre. Le bon papier de commerce est coté à 1 1/2 à 2; les billets hypothécaires à 10 à 12 par an le No 1 et 12 à 15 le No 2. Les banques escomptent la plupart des bons billets (à courte échéance) que leur offrent leurs clients.

Nous voyons avec plaisir que la Banque du Sud est maintenant prête à commencer des opérations générales, à recevoir des dépôts et escompter les billets du commerce. Elle ne s'occupait auparavant que du change. Les jours d'escompte sont le mercredi et le samedi, les billets devront être mis à l'escompte le mardi et le vendredi.

L'or a ouvert à 140 1/2 à 140 3/4 contre 142 à New York et a fermé à 141 à 141 1/4. Les transactions comprennent $1,200 et $1,500 à 140 1/4, $4,000, $12,000, $15,000 et $50,000 à 140 3/8, $1,000, $1,500, $2,500, $4,000 $4,800, $5,000, $6,000 et $30,000 (en deux sommes égales) à 140 1/2, $4,000, $11,000 et $16,000 à 140 5/8.—Dans l'argent, $1,500 et $1,500, en demi piastres américaines, à 136 1/2. Nous cotons les demi-piastres américaines à — à 136 1/2 et les piastres mexicaines à 145 à 145 3/4.

Nous constatons une meilleure demande de change étranger, mais les variations de l'or à New York ont rendu le marché irrégulier. On a vendu 3000 livres sterling, connaissement, et 2000 livres No 1 à 151 1/2; 16,500 livres (4500 et 12,000) à 152; 1900 livres de banque à 153.—Dans le change sur France, 30,000 et 125 000 francs, en change de commerce No 1, à 3 73 3/4, 10,000 de banque à 3 67 1/2. Ce dernier montant a été pris pour des remises. — Le sterling peut être coté, nominalement, à 151 1/2 à 152 et 153 1/4 le connaissement bon à No 1 et clear, et — à 153 le change de banque; le change sur France à 3 75 à 3 73 3/4 le premier, et 3 72 1/2 à 3 71 1/4 le second.

Le change américain a légèrement fléchi. Les banques ont tiré sur New-York à 1/4 d'escompte (quelques-unes ont tiré de fortes sommes à 3/8) mais la demande a été presque nulle pour les remises. $25,000 de banque, à vue, se font vendues à 3/8 d'escompte, et un check de Mobile de $30,000, sur New-York, à 1/2. Les ventes de change de commerce sont $25,000 sur New-York, à vue, 7/16 d'escompte, $100,000 (10,000, 20,000, 30.000 et 40,000) à 1/2.

Il s'est vendu 15 actions de la banque d'Amérique à $144.

On n'a pas vendu de bons. Les bons de l'Etat sont nominaux à 45 à 46.

Nous cotons les actions de la banque de la Louisiane à — à —; celles de la banque de l'Etat de la Louisiane à $21 à $22 00; celles de la banque des Mechanics and Traders à $47 à $48; celles de la banque du Canal à $32 à $32 50; celles de la banque de l'Union à $31 50 à 32; celles de la banque des Citoyens à $138 à 140; celles de la banque de la Nlle Orléans à $34 50 à 40; celles de la banque du Sud à $85 à $90; celles de la banque des Marchands à 16 à $18; celles de la banque du Crescent City à 21 à 22; celles de la banque d'Amérique à 143 à 144; celles de la banque City National à 64 à 67; celles de la banque Louisiana National à $90 à $91; celles de la compagnie d'assurance de l'Union à $65; celles de la compagnie d'assurance Hope à $47 à $49; celles de la compagnie d'assurance Germania à $38 à $40, celles du chemin de fer Pontchartrain à $88 à $90; celles du chemin de fer de Carrollton, à 90 à 92 00; celles du chemin de fer des Opelousas à $1 25 à $1 50; celles du chemin de fer de Jackson à $6 à $6 25; celles de la Presse à coton de la Levée à 80 à $80 50, celles de la compagnie de gaz de la ville à $106 à $157 50, celles du chemin de fer de la rue St-Charles à $57 à $60; celles du chemin de fer Crescent City à $100 à $10 50; celles de la compagnie du Gaz à $146 à $146 50, celles des Water Works à 50 à 50 50; les "sixes" de l'Etat de la Louisiane, moins les coupons $61 1/4 à $62; les bons consolidés de la ville, à 72 à 73; les bons de la ville, émis en faveur du chemin de fer, à 64 à 65; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 80 à 81; les bons deuxième hypothèque du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à — à 45.

Il ne s'est presque rien fait dans les billets de ville. La seule transaction annoncée est de $1000 à 36 1/4 d'escompte. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 36 à 37 et vendu à 35 à 36.

On n'a vendu ni actions ni bonds.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 25 septembre 1868.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3150 balles à des prix qui ne demandent que de légères modifications à nos cotes, savoir: Good ordinary 21 à —, low middling 21 3/4 à 22, Middling 22 1/4 à —, strict middling, 22 3/4 à —et good middling 23 1/4 à —.

Quelques autorités ont coté le low middling à 21 3/4 à 21 3/4 et le middling 22 à 22 1/4, mais d'autres portent le low middling comme ci-dessus et le middling à 22 1/4 à 22 1/2. Il y a, en effet, une grande diversité dans la classification, quelques courtiers adhérant au rigide étendard observé durant le commencement du mois, et d'autres modifiant leurs vues afin de correspondre de plus près avec Liverpool. Ce matin, au début des affaires la demande n'a été que modérée. Cependant, l'approvisionnement avait offert une vaste latitude aux acheteurs; les facteurs se sont montrés disposés à traiter librement et subséquemment la demande est devenue plus générale et en même temps plus animée et a amené la vente du fort montant dont il est parlé plus haut.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1868, balles	3044	
Reçu depuis notre dern. rapport	3088	
" précédemment	31591	
		34609
		37653
Expédié aujourd'hui	—	
" précédemment	6812	6812
Stock en mains		30841

TABAC—Depuis notre revue de mercredi dernier le marché a été fort calme, les transactions s'étant bornées à un ou deux petits lots. Les arrivages durant les trois jours qui viennent de s'écouler ont fourni 47 bu/ pas d'exportation. Recettes totales depuis le 1r. sept 1868, 203 boucauts; total des exportations 142. Stock actuellement en mains et à bord de navires 2199 boucauts. Les prix sont les mêmes.

Léger—Refused, 7 à 9; Common Leaf 9 à 10; Medium, 10 1/2 à 12, bon 14 à 15; fin, 15 à 17; Choice selections, 18 à 20; fin pour espagne, 22 1/2 à 30.

Lourd—Refused, 9 à 10 c Common leaf, 10 à 12; medium, 12 à 13 c; good, 15 à 16 c, fine 18 à 22 c; choice selections 19 à 23, Cape belle —.

FRET—Le marché au fret continue à être calme et n'a éprouvé aucun changement matériel. En ce qui regarde les ports étrangers, il y a assez de capacité disponibles pour faire face à toutes les offres de fret, offres qui ne comprennent presque pas pour Liverpool et qui sont assez actives pour le Havre. Dans le cabotage, les steamers réguliers continuent à recevoir de forts chargements moyennant les prix antérieurs à l'exception cependant de celui du tabac pour New York, lequel taux étant actuellement de $10 par boucaut. Quant aux voiliers pour le même trajet, pas d'engagements. Nous cotons: Coton sur vapeurs pour N York et Boston 1 c, pour Philadelphie 1 1/4, et la liv. tabac pour N York $10 00 à —; le bt, farine pour New York 85 à 90 c le baril, pour Boston et Philadelphie $1 le baril, porc et bœuf pour New York et Boston $1 25 le baril et — — par tierçon; mais pour New York 18 cts le boisseau. Sur voiliers les taux demandés en ce moment sont: Coton pour Liverpool 9/16 à 5/8 d la livre, coton pour le Havre 1 3/4 cent la livre, tabac pour le Havre $12 le boucaut, do pour Liverpool 40 à 42 s, farine pour Liverpool 4 à 5 d baril, coton pour New York et Boston 3/4 à la livre.

SUCRE—Le marché est sans changements et il ne s'y fait que quelques affaires par le placement aux prix antérieurs. Il s'est vendu lundi 44 caisses de sucre de Cube, dont 250 caisses No 12 et 13, à 12 à 13 cts, 80 caisses No 15, à 13 à 14 c, et 110 caisses No 20 à 15 1/4 à 15 1/2 c la livre.

MÉLASSE—Pas de marché pour la mélasse et déjà quelques temps il ne s'est pas fait de ventes capables de donner des prix. Nous sommes conséquemment forcés d'omettre nos cotes.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Depuis notre revue d'hier le vapeur Lady Gay, de St Louis, est arrivé ici.

FARINE—Le marché est bien approvisionné en farine et l'assortiment en est bon, mais, aujourd'hui, la demande ne s'est faite que pour le placement bien que plusieurs lots ronds aient été pris pour l'exportation. Les principales ventes aujourd'hui se sont bornées à 2500 barils dont 80 de simple extra à $7 50, 200 de triple à $1, 1 0 à de conditions privées 240 de triple extra et 240 d'extra de choix à des conditions privées, 40 de fine à $6, 100, 100 et 100 de super fine à $7, 100 de simple extra à $7 50, 150 le triple extra à $8, 80 de farine pour ce qu'elle vaut à $10 50, 200 et 200 d'extra de choix à $11 et 500 de à $12 50 le baril.

MAÏS—Le marché continue à être calme et déchiré. Seulement 1500 sacs de l'article ont été vendus aujourd'hui comme suit: 250 de mélangé, 250 à $1 50 de blanc prime à $1 et 150 à $1 03 le boisseau.

AVOINE—Nous avons encore à signaler un marché calme et une baisse de 1 c et le boisseau. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 104 sacs dont 100, 150 et 122, à 60 c le boisseau.

SON—Les prix de l'article ont baissé de 2 1/2 à 5 c les cent livres Ventes aujourd'hui de 1000 sacs dont 500 à $1 20 100 et 400 à $1 22 1/2 les cent livres.

FOIN—Calme et sans importantes ventes que peu de chose, et encore n'est-ce que par placement à $24 le tonneau de prime Ohio et $25 pour le prime St Louis.

PORC—Continue à être calme, et il ne s'en fait que des affaires en détail à $30 75 à $31 le baril de mess.

BACON—Un lot de 15 barriques de côtes désossés s'est vendu à 17 à la livre. Dans l'article il ne se fait que de petites affaires en détail à 13 1/2 la livre d'épaules, 16 1/2 à 16 3/4 pour les côtes clear ribbed, 17 1/2 à 17 3/4 pour les côtes désossés, et 20 à 21 c pour les jambons passés au sucre.

SAINDOUX—La prime en tierçons se vend en détail à 20 c, en barillet 22 à 22 1/2 à la livre.

CORDES D'EMBALLAGE—Calme et sans changement. Les lots ronds de la meilleure corde faite à la machine est tenue à 9 c la liv, 9 1/4 à 9 1/2 c étant le prix de détail.

BANDES DE FER POUR L'EMBALLAGE—L'article est coté à 7 c la livre et se vend en détail, 7 1/2 c. Bonne demande.

TOILE D'EMBALLAGE—Le marché est calme quant à ce qui regarde les lots ronds de toile de l'Inde, les détenteurs en demandent 24 c la yarde. La demande pour le détail est animée à 24 à 25 c la yarde, de la toile en rouleaux et en balles 23 à 24 c.

PEAUX—Les peaux humides et les peaux sèches sont plus actives et les prix en ont un peu monté. Les acheteurs qui depuis quelque temps se tenaient à l'écart à cause de la dépréciation qui régnait sur les marchés du Nord, se sont en avancés. Cotes: Peaux sèches, venant des abattoirs de la ville 10 à 13 cts la livre, du Mexique dry flint 21 à 22 c, du pays 18 à 19 c, do préparées au Texas 19 à 21 c, do salées assez 17 à 18 cts la livre. Les peaux humides et les peaux sèches sont en bonne demande.

LAINE—Le marché manque encore de laine, la lavée est cotée à 30 à 35 c la livre, la native de la Louisiane 25 à 27 1/2 c et la pleine de chardons 10 à 15 c la livre.

FARINE DE MAÏS—Calme et à la baisse. La farine séchée au four est cotée à $1 25 à $1 50 le baril à prendre en lots au débarcadère. Cependant, quelques détenteurs refusent de vendre à moins de prix au dessus de ceux qui précèdent.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 25 septembre 1868.

Arrivé dans la semaine—1492 boeufs du Texas, 1497 veaux et vaches d'un an 880 cochons, 142 moutons et 13 vaches à lait.

Vendu—1497 boeufs du Texas, 1124 veaux et vaches d'un an, 599 cochons, 142 moutons et 7 vaches à lait.

Stock en vente 372 boeufs du Texas, 776 veaux, et vaches d'un an, 304 cochons et 6 vaches à lait.

Boeufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête				35 00 à	38 00
Boeufs du Texas, 1ère	do	do		25 00 à	30 00
Do	2me	do	do	15 00 à	20 00
Do	3me	do	do	8 00 à	12 00
Do	do,	nourris au maïs, par			
livre net					
Cochons, par livre, gr				11 à	12
Moutons, 1ère qualité, par tête				3 00 à	4 00
Do	2me	do	do	2 50 à	3 00
Do	3me	do	do		
Vaches à lait, de choix, par tête				80 00 à	100 00
Do	2me qualité, par tête			50 00 à	60 00
Veaux d'un an, par tête				8 00 à	10 00
Veaux de lait, par tête				4 00 à	7 00
Chèvres, par tête				1 50 à	2 00

$100,000

DE BILLETS DE VILLE

Seront achetés au plus haut prix du marché,

AU BUREAU DE CHANGE

De J. BRETTE,

6......RUE ST-CHARLES......6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.

Ouvert de 7 HEURES du matin à 9 HEURES du soir. 26 août—3mPP

VENTE PAR LE SHÉRIF:

—Pour compte d'emmagasinage—

Lundi, 28 de septembre 1868, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, situé rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, il sera vendu à l'encan: Un lot de meubles meublant, &c. Aussi un wagon.

Conditions—Comptant.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

26sept—1

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

La Grande Communication des Loges sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ de la Louisiane, qui devait avoir lieu ce soir, 26 courant, à 8 heures du soir, est renvoyée au DIMANCHE, 27, à 10 heures précises du matin.

Par mandement. A. BOUGELOT 32me, 26sept—1 Gr∴ Secr∴

Macaroni, Cornichons, Asperges.

500 Caisses VERMICELLE et MACARONI Italiens,

100 demi caisses do do Italien,
150 boîtes de 5 livres do et PATES étoilées de qualité extra,
200 livres CHAMPIGNONS secs,
200 douzaines ASPERGES de Bonnard (toute grandeur),
25 caisses SAUCE Worcestershire de Lea & Perrins,
25 barils CORNICHONS de Crosse & Blackwell, Pts et Q ts,
24 douzaines MOUTARDE anglaise do do
12 do CURRY POWDER do do
12 do POIVRE blanc do do
12 do PATE D'ANCHOIS do do
12 do CATSUP de Walnut et CHAMPIGNONS do do
300 livres SAUCISSONS de Lyon,
50 caisses VIN Muscat Mousseux,
100 paniers ANISETTE Marie Brizard,
100 boîtes BISCUITS de Huntley & Palmer, tels que Cracknels, Sponge Rusk, Pic Nic, Coteda, Victoria et Ginger Nuts

En débarquement et à vendre par J. B. SOLARI, 26sept—3f Coin St Louis et Royale

J. RAULT,

Serrurier-Armurier, rue Ste-Marie, No 207, en face le marché Magazine, 4me District,

Vient de recevoir des meilleures fabriques de France, un grand assortiment de serrures de sureté de tous genres, pour magasins et pour maisons ainsi que clefs, anneaux et timbres de tous genres. Il se charge également de la pose des serrures et sonnettes ainsi que de toutes réparations concernant son métier. En outre on y trouvera des pistolets français et américains, et des revolvers de tous genres. Il a également un assortiment de Louves et Scies pour les bouchers, apportées par lui de France.

A vendre en gros et en détail. 26sept—3m

AVIS.

BUREAU D'ENREGISTREMENT.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à la section cinq de la loi qui crée un Bureau chargé de surveiller l'enregistrement des électeurs de l'Etat—loi qui a été approuvée le 7 septembre 1868—tous ceux que les enregistreurs refuseront d'inscrire sur les registres ont le droit d'en appeler au bureau d'enregistrement.

Le Bureau annonce à ceux qui réclament que tous les appels doivent être faits par écrit, qu'il siégera les mardis et les vendredis pour prendre connaissance des appels et donner ses décisions, et que quand viendra le jour d'entendre les parties intéressées, celles-ci en seront averties.

Par ordre du Bureau.

26 sept— WILLIAM BAKER, Président.

AVIS SPECIAL.

LES présidents de tous les clubs indépendants démocrates dans la paroisse d'Orléans sont priés de se réunir, AUJOURD'HUI, à midi, au Quartier-général du Comité central d'Etat, No 206 de la rue du Canal, pour affaires importantes.

J. PINCKNEY SMITH, Président du Comité central des clubs indépendants.

PARIS CHILDRESS, secrétaire. 26sept—1f

Wigwam du Club Rough and Ready du 6me Ward.

LES membres de ce club se réuniront, dans leur wigwam, SAMEDI, 26 septembre, à sept heures du soir, en uniforme, pour assister à la présentation de bannière du 6me ward.

Par ordre, S. W. SCOTT, Président.

J. PRADOS, Secrétaire. 26 sept—1

Club Español Ynfantes de Seymour

Los miembros que lo componen se reuniran hoy Sabado 26, à las 6 1/2 de la tarde, en la calle de Chartres, esquina de Quartel, para alistar à todos los que quieren formar parte de dicho club.

Por orden del Presidente GABRIEL PRATS.

José PLANELLAS, Secretario. 26 sept

Assemblée de Résidents Etrangers.

CONSIDÉRANT que la situation politique et sociale actuellement faite aux habitants du Sud est arrivée à un état de crise qui met en péril la vie, la propriété et la liberté des gens paisibles, un certain nombre de citoyens de nationalités étrangères ont résolu de convoquer une assemblée générale de résidents étrangers, afin d'aviser aux moyens propres de sauvegarder leurs intérêts communs.

En conséquence les étrangers habitant la Nouvelle-Orléans, sont instamment priés de se réunir dimanche, 27 courant, à midi, au local de GERMANIA HALL, angle de la rue Bienville et du passage de la Bourse. 25 sept—2f

Banque du Sud.

Nlle Orléans, 26 septembre 1868.

CETTE Banque, continuant ses opérations de change, recevra des dépôts d'or et de monnaie courante, et fera les affaires de banque en général.

Jours d'escompte: les mercredis et samedis. Les billets devront être offerts à l'escompte la veille.

26sept—1m THOMAS LAYTON, Président.

Banque du Sud.

Nlle Orléans, 26 septembre 1868.

LE 28 du courant, à une réunion des Directeurs, M. Charles Livaudais a été élu, à l'unanimité, caissier de cette Institution.

26sept—3f JOHN C. DEVEREUX, Caissier.

Le Gros Lot de $100,000 DE LA LOTERIE DE LA HAVANE.

Tirage du 19 Septembre 1868.

LE gros lot de $100 000 de la Loterie de la Havane, au tirage du 19 septembre, No 17 798, gagné en ENTIER à la Nouvelle-Orléans, a été vendu par M. JUAN GARCIA Y MORA, No 83 de la rue de la Douane, au Passage de la Bourse. La même maison a vendu il y a peu de temps, les billets qui ont gagné les lots de $100,000 et de $50,000.

M. Juan Garcia y Mora offre la prime la plus élevée aux porteurs du No 17 798 et les engage à s'adresser à lui.

Avant de faire vos achats de billets pour le prochain tirage voyez les prix suivants:

Un billet entier	$40
Un demi billet	20
Un quart de billet	10
Un dixième de billet	4
Un vingtième de billet	2

26 sept—6t

BILLETS DE LOTERIE de la Havane

TOUS les billets ayant gagné des lots seront payés chez FERNANDEZ & VILLA au plus haut taux du marché, encoignure Royale et Douane. 26 sept—3f

Café à vendre.

A VENDRE, un café situé coin Melpomène et Magazine, sur la ligne... Le situation est avantageuse, et établissement est bien achalandé. Les conditions sont avantageuses. S'adresser sur les lieux.

On vendra aussi le bail qui a deux ans à courir avec privilége. 26 sept—3f

Confitures Confitures

70 Caisses CONFITURES des Shakers par le steamer du bateau St Mary et à vendre par J. B. SOLARI agent de la Société des Shakers, de Pleasant Hill (Kentucky). 26sept—3f

Maîtresse de Musique.

ON demande une maîtresse de musique pour un pensionnat de demoiselles sur le chemin de fer de Jackson. S'adresser... Lock Box 758. 25 sept—3f

Demande d'Associé.

ON demande un associé pour un salon de bière bien situé, ayant une bonne clientèle et connu sous le nom de Café Napoléon. La préférence sera donnée à un Français.

Pour plus amples informations, s'adresser au No 32, rue Royale. 25sept—3f

Demande de Domestiques.

ON demande deux bonnes domestiques—l'une cuisinière et blanchisseuse, l'autre domestique de maison. Deux sœurs ou une mère et sa fille qui désirent être employées dans une bonne maison feraient bien d'adresser leurs demandes à la boîte 2162 du bureau de la poste. 25 sept—3f

Chienne perdue.

PARTIE de chez moi au No. 125, rue Marigny, une jeune chienne à rats, couleur grise, tachetée de blanc. Une récompense convenable sera donnée à celui qui la ramènera au susdit numéro. 25 sept—2f

GROCERIE A VENDRE.

A vendre, pour cause de départ, une Grocerie située à l'encoignure Dumaine et Mire. Le site offre des avantages pour un établissement de ce genre bien achalandé, ayant des marchandises de choix. On traitera aussi pour le bail de l'établissement.

Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux. 25 sept—3f

FABRIQUE DE FORMES

Pour chapeaux de dames en tulle Bougran.

MADAME BAGNERIS,

116 Rue Ste Anne, entre Dauphine et Bourgogne.

L'IMPORTATION de cet article étant devenue très difficile par la quantité de mode et que la mode exige à chaque saison. Madame Bagneris vient de monter un ATELIER pour la fabrication spéciale de cet article. Etant en rapport direct avec Paris d'où tous ses modèles lui sont expédiés chaque mois, elle garantit de fournir les formes de même que celles venant de Paris, et ce à des prix moins élevés. Elle espère que les marchands et les modistes qui importent cet article.

Mme Bagneris vient de recevoir 50 nouveaux patrons pour la saison d'hiver, ainsi que quelques nouveautés modistes ... de la mode.

La firme Seymour, Blair, Constitution, Hendricks, Indiens Brown, Pendleton. Mme BAGNERIS

1 sept—3f PP

CHAPEAUX. CHAPEAUX.

J. J. ALBERT,

60, RUE DE LA DOUANE 60.

Aux Marchands de la ville et de la campagne.

En magasin, et arrivant par chaque steamer de New York et d'Europe, un grand assortiment de chapeaux et de casquettes, de feutre, fourrure, laine, castor, drap et velours, pour hommes et enfants, choisis expressément par moi même au Nord et en Europe pour la vente de la ville et de la campagne. Messieurs les acheteurs sont respectueusement invités à visiter ce choix de marchandises.

Prix remarquablement bas. 4sept—1m

SEYMOURINE.

CETTE eau merveilleuse inventée par M. Jules Frits, arrête la chute des cheveux et les fait repousser sur les têtes chauves. Les personnes qui voudraient s'assurer de la vérité de ce fait pourront voir de nombreux certificats à l'atelier de coiffure de M. Poiret, rue St. Louis, entre Royale et Chartres, sous l'Hôtel St Louis, où la Seymourine est en vente. 21 sept—1m

STEAM DYEING.

Teintures et Nettoyages, encoignure Remparts et St-Philippe.

E. EUGENE GEORGET.

Baisse de prix.

CETTE maison, si avantageusement connue depuis 5 ans par la supériorité de ses procédés dans la teinture ou toutes couleurs les soins apportés dans le nettoyage et l'apprêt des vêtements qui lui sont confiés offre au public une large diminution de prix, sans concurrence possible avec les autres établissements de ce genre.

Paletot drap, mérinos, etc, teint en noir, $1 00. Pantalons do 75 cts, Gilets do 35 cts. Robes en mérinos grenadine popeline, mousseline barège, mozambique, calicot, châles, teint en noir, 75 cts. Jupes do 60 cts; Robes en soie ou satin, teint en noir, 1 25. Jupes, Châles do 1 00. Robes en soie teint en bleu ou violet, 2 50, en jaune ou vert 3 00, en marron Bismark ou gris, 1 75. Robes en laine teint en bleu ou violet, 2 00, en jaune ou vert 1 50, en marron Bismark ou gris, 1 25; Nettoyage de Paletots, Pantalons, Gilets, vêtements d'enfants. Robes, Jupes, à 35 40 50, 60, 75 et 1 00; Rideaux en laine, toutes couleurs 75 cts.

Il sera fait en outre, à messieurs les marchands et tailleurs, une diminution sur les prix déjà si restreints. Gants nettoyés ou teints, 20 cts. 22 sept—1mo

Demande de place.

UNE dame native de la Nouvelle-Orléans désirerait trouver une place de femme de ménage ou de gardienne d'enfant.

S'adresser à la Poste boîte 3,144. 25sept

Demande de Couturière.

ON demande, pour une famille européenne demeurant sur le chemin de fer de Jackson, une bonne couturière qui taille bien et peut travailler sur la machine à coudre de Singer. Elle devra, en outre, habiller les enfants. S'adresser au No 5 de la rue Annonciation, à Mme M. WALTER. 23 sept—3f

The Black Ghost or Radicalism in the United States.

Par le Dr. C. DELERY.

A vendre chez L. Marchand, 113 rue de Chartres—J. A. Jacquet, 139 rue Royale—Eaute, au dépôt (le dit lieu) du chemin de fer du Pontchartrain. 23sept—3f

J. B. VANHORN. GL. PASCAL.

J. B. VANHORN & Co.

ONT transporté leur magasin des Nos 91 & 93 rue Poydras au No 30 rue Tchoupitoulas entre Poydras et Natchez. 22 sept—3f

Divers. Divers.

100 BARILS PORC MESS.
50 1/2 barils do pour famille,
25 tierçons JAMBONS cuits au sucre.
50 caisses SAINDOUX en petites boîtes.
40 tierçons BEURRE de Goshen de choix.
200 barils FARINE de choix St Ary Jackets.
200 do do simple extra Extra.
50 do VINAIGRE blanc.
3000 caisses CHANDELLES de Star 12 14 16 16 onces.
20 1/2 caisses do do 12 onces.
200 do SAVON pour famille,
100 do TABAC à chiquer.
200 sacs CAFE de Rio.
50 barils VIEUX WHISKY BOURBON.

A vendre par J. B. VANHORN & CO.
22 sept—3f No 30 rue Tchoupitoulas.

Bureau des Inspecteurs.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Salle No 7 de l'Hôtel-de-Ville,
Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1868.

LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT

—POUR LA—

PAROISSE D'ORLEANS,

SERONT OUVERTS LE

Vendredi, 25 Septembre 1868,

AUX ENDROITS SUIVANTS:

Premier Ward.

Rue Race, coin Annonciation. Inspecteurs—G. P. HOUGHTON, WM. McCUBBIN, J. H. MEILLEUR.

Deuxième Ward.

Promenade Tritton, coin de la rue Baronne. Inspecteurs—SETH W. LEWIS, J. C. KERSHAW, E. GIFFORD.

Troisième Ward (Devant)

No 113 rue St-Charles, près Poydras, pour tous ceux qui résident à l'Est de la rue des Remparts. Inspecteurs—JULIUS A. NOBLE, THEO. LIPSHUTS, CHAS. CHEVALIER.

Troisième Ward (Derrière.)

No 104 rue Liberty, près Perdido, pour tous ceux qui résident à l'Ouest du centre de la rue des Remparts. Inspecteurs—JAMES NEWTON, MARTIN DEE, J. P. KEATING.

Quatrième Ward.

Encoignure des rues Conti et Tremé. Inspecteurs—M. H. HANMORE, JOHN GERRARD, THEO. MARTIN.

Cinquième Ward.

No 130 rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre. Inspecteurs—A. BOUGELOT, L. A. SNAER, L. D. LARRIEU.

Sixième Ward.

Salle de l'Economie, rue des Ursulines, entre Marais et Villeré. Inspecteurs—ALCIDE LEWIS, A. L. YOUNG, JOHN SCHULZ.

Septième Ward.

Rue des Français, entre Levée et Chartres. Inspecteurs—ARNOLD BERTONNEAU, W. H. GREENE, E. J. BARKDULL.

Huitième Ward.

No 401, rue Victoire, entre Champs Elysées et Marigny. Inspecteurs—JOHN McWHORTER, HENRY SCHULTZ, J. DOMINGON.

Neuvième Ward.

No 158 rue Front Levée, entre Montegut et Clouet. Inspecteurs—W. C. KINSELLA, JOHN MINITER, W. J. MOORE.

Dixième Ward.

Encoignure des rues St Thomas et Josephine. Inspecteurs—WM BURROUGHS, G. L. SMITH, JOHN DRIVER.

Onzième Ward.

No 47 rue des Magasins, entre Septième et Huitième. Inspecteurs—ROBERT MORRIS, D. F. SIMPSON, C. J. FOGERTY.

Alger, rive droite

Maison Brooklyn. Inspecteurs—T. S. JOHNSON, C. L. SWEET, WM FLASK.

Les susdites personnes sont priées de déposer copie de leurs serments immédiatement, ainsi qu'il en sera donné d'autres à leurs places.

Les bureaux seront ouverts, tous les jours, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir les dimanches exceptés, jusqu'au soir du 21 octobre 1868.

Pour l'information du public, les limites des différents wards sont données:

Premier Ward—De la rue Felicité à la rue Thalie.
Deuxième Ward—De la rue Thalie à la rue Julia.
Troisième Ward—De la rue Julia à la rue du Canal.
Quatrième Ward—De la rue du Canal à la rue St-Louis.
Cinquième Ward—De la rue St Louis à la rue St-Philippe.
Sixième Ward—De la rue St Philippe à la rue Esplanade.
Septième Ward—De la rue Esplanade à la rue des Champs Elysées.
Huitième Ward—De la rue des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette.
Neuvième Ward—De l'Avenue Lafayette aux limites de la ville.
Dixième Ward—De la rue Felicité à la rue Première.
Onzième Ward—De la rue Première à la rue Toledano, limites de la ville.

Par ordre du Bureau d'enregistrement.

WM. BAKER, Président.

24 sept—1m

A. SORRÉ.

Importation directe de Paris.

33, RUE DE CHARTRES, NOUVELLE-ORLEANS

42, rue PARADIS-POISSONNIERE, 139, FAUBOURG ST-DENIS, PARIS.

CETTE maison prévient sa clientèle qu'elle vient de recevoir ses premiers nouveautés pour la saison d'hiver... spécialement formée de MODISTES et COUTURIÈRES.

VELOURS A DENTS, GALONS COULEUR, FRANGES SOIE FLOCHE.

TRIMMING CEINTURES NOUVEAUTÉ.

Chapeaux feutre pour dames et enfants.

Jarretières, Boucles d'oreilles en jais (épis), Boucles d'oreilles en nacre, Agrafes en nacre, Bordeaux jais Fleurs, etc., ainsi que les premiers modèles de formes tulle et bougran (derniers styles de Paris).

Ils ont réservé au comptant pour le choix.

22 sept—3f—PP A. SORRÉ.

A vendre.

UNE BOULANGERIE bien achalandée, située rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou. S'adresser chez M. B. Abadie coin St Claude et Ursulines, ou chez Willis & Camors, No 61 rue Tchoupitoulas. 20 sept—3f

JOS. RIFFLARD & SONS,

Successeurs de

V. Durand & Riffard,

Négociants commissionnaires, 47, Vesey Street,

NEW-YORK.

7 sept—6m—MJ & F. PP.

P. J. PAVY.....ALFRED PAVY.....JOS. A. HINCKS

P. J. PAVY & CO.,

Facteurs de coton et négociants commissionnaires,

Rue Carondelet, No. 61,

Nouvelle-Orléans, Lne.

1er sept—1mo

AVIS AUX PLANTEURS,

Bi-Sulfite de Chaux, de Bonnabel.

(SUGAR LIME.)

H. BONNABEL.

6 sept—1m No 25 rue Peters, encoignure Douane.

A. C. TREMOULET,

AGENCE GÉNÉRALE

Rue Vieille-Levée, No 95.

S'OCCUPERA spécialement de vente, d'achat et de location de propriétés foncières, collection de loyers, placement de fonds. On sera toute son attention aux affaires qui lui seront confiées. 8sept—3m

Café Napoléon.

OUVERTURE AUJOURD'HUI du magnifique salon de Lager Beer au No 32 de la rue Royale,

CAFÉ NAPOLÉON,

(ancien Restaurant Gaipio). Le soussigné s'efforcera tout pour faire de son salon l'égal des meilleurs établissements de ce genre à la Nlle-Orléans. Des gens ne attentifs et polis y serviront aux amateurs, de la bière, des vins et toute espèce de liqueurs de choix. Le patronage du public est respectueusement sollicité.

3 sept—1m JNO. STRAUGHAN, Propriétaire.

Dr. D. DURAC

De la Faculté de Montpellier,

Et de la Nouvelle-Orléans.

A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'ayant quitté la paroisse Lafourche où il pratiquait depuis quinze ans, il vient de s'établir à la Nouvelle-Orléans, où il a ouvert un cabinet de consultation à l'angle des rues Dumaine et Bourgogne.

CONSULTATIONS de 11 heures A. M. à 2 heures P. M., tous les jours, le dimanche excepté. CONSULTATIONS GRATUITES POUR LES PAUVRES le dimanche, de midi à 3 heures. 5août—1m

Meubles de seconde main.

LE soussigné donne les prix les plus élevés de toute espèce de meubles de seconde main.

P. DÉJAN, (au magasin de meubles), Au coin des rues Dauphine et Quartier.

12 sept—1m

UN REMEDE INFAILLIBLE.

Injection Ricord—Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour LA GONORRHÉE dans toutes ses phases. L'ÉCOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés. Les FLEURS ALBUS ou FLEURS BLANCHES.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on l'emploie et les personnes qui peuvent des maladies ou des autres ... certes, et en laisse un suffisant désir, sans avoir eu recours à des autres remèdes, avec l'espoir d'une guérison rapide et radicale.

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des fleurs blanches, mal si commun dans les climats chauds.

AVERTISSEMENT.—L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD—PARIS soufflés dans le verre. La même inscription se trouve sur la capsule.

MAUNSELL & BOGEL,

2 sept— Agents pour la vente en gros

Nouvelle confiserie.

Coin St Louis et Dauphine

LE soussigné annonce au public qu'il a ouvert aujourd'hui, 6 septembre, l'ouverture de la nouvelle confiserie qu'il vient d'établir au coin des rues St-Louis et Dauphine. Tous commandes pour repas de noces et autres seront remplies dans le plus bref délai. On trouvera invariablement chez lui, en outre des pâtisseries de tous genres et les plus délicats, des vins et des liqueurs de choix.

6 sept—1m. ALOYSE WEISSENTHANNER

ENTREPOT DE TAPIS, 119, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & Co,

Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles et dominées.

NATTES—300 rouleaux nattes de Chine, 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Drugget toile et feutre.

RIDEAUX—Damas, Reps, tapisseries, Jaunes, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, reps, &c.

CORNICHES Bandes Plaques, &c. 20 sept

Aux planteurs de riz.

NOUS venons de recevoir un fort lot de toile à sacs de riz, grandeurs assorties. Nous l'offrons à très bas prix.

RAND, ZELLER & CO.

No 241 rue Tchoupitoulas, au dessus du marché 19sept—1m Ste Marie

Auguste Broué.

(OLD PELERIN)

Annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert récemment le Restaurant Campement, au No 21 rue de Chartres, entre Dumaine et St. Philippe. On trouvera chez lui tout ce que le marché offre de plus délicat. Bonne table et à des prix modérés. Il a aussi des chambres garnies aux habitants de la campagne. 3sept—1mo

Entrepôt de Tapis et de Toiles cirées.

ELKIN & Co.,

168.............Rue du Canal.............168

En face du Christ Church,

RECOIVENT, en ce moment, de

Nouveaux Genres de Tapis

en VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN.

Egalement: TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX DENTELLES et DAMAS

Et un grand assortiment d'articles de TAPISSERIE, qu'ils vendront aux plus bas prix du marché, au comptant.

13sept au 31 déc PP

C. CAVAROC,

Négociant Commissionnaire.

5 PASSAGE DE LA BOURSE 5

Je fais des avances libérales sur coton et autres produits consignés à mes amis de Bordeaux, du Havre et de Liverpool.

C. CAVAROC.

CHAMPAGNE, J. ROUSSILLON & Cie—

A vendre par C. CAVAROC.

VIN ROUGE EN BARRIQUES—

200 barriques COTE DE CLAIRAC,
125 " CHATEAU DILLON, S. F.,
40 " COTE DE BOURG S. F.,
50 demi barriques COTE DE FRONSAC, S. F.

En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN ROUGE EN CAISSES—

2000 caisses ST-JULIEN,
1000 " STE-EULALIE,
500 " ST-LOUBES,
300 " CHATEAU TALBOT,
100 " CHATEAU DILLON,
150 " CHATEAU TERREFORT,
150 " ST-ESTEPHE,
25 " CHATEAU LAFITTE,
25 " CHATEAU MARGAUX,
15 " CHATEAU LATOUR,
25 " HAUT BRION,

En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN BLANC EN BARRIQUES—

40 barriques CHATEAU DE CURSAN,
40 " ENTRE-DEUX-MERS,
150 barils do
150 " CHATEAU DE CURSAN,
5 demi barriques SAUTERNE.

En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN BLANC EN CAISSES—

1000 caisses CHATEAU DE CURSAN,
20 " CHATEAU IQUAM,
4 " CHATEAU COUTAT,
400 " GRAVES, No 12,
150 " SAUTERNE, No 16,

En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

PORTO SHERRY—

50 barriques PORTO, vieux et de qualité supérieure,

En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

VERMOUTH, NOILLY, PRATT & CIE.

En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

HUILE D'OLIVE, J. PLAGNIOL—

500 paniers, 12 onces.

En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

DAMESJEANNES VIDES—

2000 damesjeannes de 5 gallons,
200 " de 1 gallon.

En magasin et à vendre par C. CAVAROC.

PANIERS DE BOUTEILLES VIDES—

400 paniers de bouteilles vides, 12 onces.

En magasin et à vendre par C. CAVAROC.

MARIE BRIZARD & ROGER—

400 caisses Liqueurs assorties—Anisette, Marasquin, Curaçao, Crème de Vanille, Cacao Chouva à la Vanille, Crème de Moka, Eau-de-Vie de Dantzic, Crème de Menthe.

Au magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

HOFFMAN FORTY—

50 caisses Crème de Noyau, Huile de Kirsch, Kirschenwasser, Eau de Noyau.

En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—COCQ-FERE ET FILS—

150 quarts, 1865—1866,
125 octaves

En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—ACHILLE PETIT—

30 quarts, 1816.
200 caisses

En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—SEIGNOURAT FRERES—

200 caisses.

En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

CHAMPAGNE—L. ROEDERER—

A vendre par C. CAVAROC.

SARDINES A L'HUILE—

250 caisses, 100 quarts, H. Dubois,
150 " 100 demi Surbières,

En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

BRIQUES DE LA CAMPAGNE—

1,500,000 briques de la campagne, à livrer sur l'habitation ou en ville, par C. CAVAROC.

TUILES—

30 000 tuiles à livrer sur l'habitation, par

17 sept—6f C. CAVAROC.

80.........RUE DU CANAL.........80

AGENCE DE

Fusils Anglais et Français.

—EN MAIN—

Un Assortiment Complet.

ARTHUR OLIVIER,

80, rue du Canal.

17 sept—3m (Au Premier.)

Porc, Chandelles, Huile, &c.

100 BARILS HUILE DE GRAISSE d'hiver, marque Procter & Gamble,
500 caisses CHANDELLES de l'Etoile, marque Procter & Gamble,
100 caisses SAINDOUX en boîtes, même marque,
200 barils PORC MESS,
200 tierçons GRAISSE ou SAINDOUX de choix,
100 tierçons JAMBONS AU SUCRE, de Fawcett,
BACON, AMIDON, WHISKEY, &c., &c.

A vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
11 sept—3m No 81, rue Poydras.

J. J. BONNAFFE,

QUINCAILLER,

47.........Rue Peters (autrefois Levée).........47

Entre Champs-Elysées et Marigny,

En face du Marché du Port, 3me District.

SE fait un devoir de rappeler à ses amis et au public en général qu'il a toujours un magnifique assortiment de cadenas et serrures de sûreté pour appartements et meubles, objets inappréciables dans le temps où nous vivons. On ne saurait prendre trop de précautions.

On trouvera aussi chez lui un assortiment complet et très varié de quincaillerie américaine et étrangère qu'il vendra aux plus bas prix du marché. 11sept—1m

AVIS.

LE Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat, au No 110 de la rue Carondelet, Premier District de la Nouvelle-Orléans, est ouvert de NEUF heures du matin à TROIS heures de l'après-midi, pour recevoir les taxes d'Etat de 1867, et les taxes qui sont payables... de vingt jours, ... préambule, conformément à la loi.

F. C. MAHAN,
4 sept—1m Percepteur des Taxes d'Etat.

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky

POUR LE 25 SEPTEMBRE—CLASSE 480.

Décidé par le tirage de la loterie de l'Etat du Missouri.

Plan de Police

71	25	21	35	50	54	14	36	57	31	—	—	—

Les commandes données sur renseignements et pour les paiements toutes les loteries légalisées.

C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS—Méfiez-vous des prétendues loteries.—La loterie du Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux de prétendus prix gagnés, ni de lots insignifiants, ni des noms des personnes qui gagnent. 14 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie,

Au profit de l'Asile des orphelins du ...

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 25 Septembre. Nolen

55	74	48	11	23	14	70	13	71	39	37	72	—

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les bureaux ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 13 Commercial Place, où l'on peut les voir.

Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.

DAVID G. JOHNSTON, Agent.

12 mai—1m

GRAND SACRIFICE DE MARCHANDISES,

POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

PEPIN & TURCOTTE,

131 Canal, entre Royale et Bourbon.

$300,000

De marchandises étrangères et du pays, nouvellement importées, le tout devant être vendu d'ici au 1er novembre prochain.

A partir de lundi, 14 courant, jusqu'au 26 octobre, nous vendrons toutes nos marchandises, sans égard au prix coûtant. Après cette date, la balance du stock sera vendue à l'encan, sans aucune réserve. Les familles qui ont besoin de marchandises feront bien de profiter de cette bonne occasion, qui en réalité est une réduction de 25 à 40 pour cent meilleur marché qu'elles ne pourront acheter en d'autre circonstance.

13 sept—1 m PP P. & T.

MUSIQUE. MUSIQUE.

Transfert de magasin.

A. ELIE, marchand de musique, de pianos et autres instruments a l'honneur d'informer sa clientèle et le public qu'il transférera, à partir du 1er octobre 1868, son magasin du No 94 rue Royale, au No 86 de la même rue, bâtisse de l'ancienne poste. 22 sept 1m

Propriétés à louer.

A LOUER.

Une demi-maison à étage, excellente pour une petite famille, avec eau water-work et gaz. La maison située rue du Quartier, No 99, entre Bourbon et Dauphine, est neuve et n'a pas encore été occupée. S'adresser rue de l'Esplanade, No 91. 25 sept

A LOUER.

La grande et belle maison No 113 rue Dauphine, entre Toulouse et St Louis. S'adresser à F. A. LUGLINO 34 rue Union, ou à P. AVENDANO, 155 rue Commune. 25sept—1m

A Louer,

La belle maison No 148 rue St-Louis, entre Remparts et Bourgogne (anciennement demeure de M. Caballero.) S'adresser à C. MADUELL, encanteur, 26 sept—1m 155 rue de la Commune.

A Louer,

UNE MAISON toute nouvellement réparée et en excellent ordre, ayant cinq grands appartements, cuisine et dépendances, située rue Tremé, No 25. Pour plus d'informations, s'adresser à côté, au No 282. 25sept 3f

A Louer à bon marché.

LE joli cottage réparé dernièrement, ayant cinq chambres, cuisine et dépendances, située dans la rue de l'Hôpital, entre les rues Claiborne et Derbigny, il y a, sur la façade, de grands arbres qui donnent de l'ombre et, dans la cour plusieurs arbres fruitiers.

W. F. CHAPMAN,
24 sept—1mo Coin Chemin du Bayou et Claiborne.

A louer

Tout le 1er étage au-dessus du magasin de T. Moreau, encoignure Royale et Toulouse. S'adresser au magasin.

25sept

A Louer,

UNE JOLIE RÉSIDENCE située rue Columbus, entre Dorgenois et Broad, ayant 4 grandes chambres et un cabinet, le tout bien tapissé, une galerie sur le côté et derrière, cuisine de deux chambres et dépendances, &c., &c., à proximité des chars du Bayou et de la rue Dumaine par la Broad. Possession immédiate.

S'adresser à F. L. BERCIER,
20sept—1f Encoignure Columbus et Dorgenois

Propriétés à louer.

LES soussignés offrent à louer à des conditions avantageuses:

La maison rue d'Orléans, No 128,
La maison rue St-Claude, No 171,
La maison rue St-Jean, No 133,
La maison formant l'angle des rues Remparts et Orléans,
Le beau magasin rue de Chartres No 23.
La maison rue Josephine No 357 entre Prytania et St Charles.
Quatre des maisons Pontalba, rue St. Pierre

LAFITTE, DUFILHO & Co.
21 sept—6f 13 Rue St Louis.

A LOUER.

LA MAISON à trois étages située rue Bienville No 79, entre les rues Royale et Bourbon. On peut en prendre possession dès le 1er octobre prochain.

S'adresser au bureau de rez-de-chaussée.

15 sept—1f

Magasin à Louer.

A LOUER—Le haut du magasin No 40 de la rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville, à partir du 1er octobre prochain.

F. STURZENEGGER.
Sept—1m Coin de la Vieille Levée No 43.

A Louer,

Le grand magasin, à l'épreuve du feu, No 35 de la rue du Canal le meilleur emplacement de la ville.

Pour les conditions, s'adresser à

LÉON GODCHAUX
2 sept—1m Nos 31 et 33 de la rue du Canal.

A louer.

Une MAISON située au No 226 de la rue Royale, près la rue St-Philippe, ayant huit grandes et cinq petites chambres, un grand verandah mis à neuf et peint. S'adresser à l'un ou l'autre des magasins de marchandises sèches de M. Theo Danziger, No 168 de la rue du Canal, ou No 230 de la rue Royale, près St-Philippe.

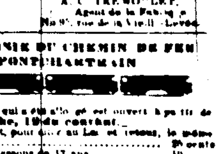

EN débarquement du navire ... 220 caisses et demi-caisses VERMICELLE et MACARONI, à vendre par

A. C. TRÉMOULET, Agent de la Fabrique
18 sept—6f No 95, rue de la Vieille-Levée

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

CE chemin, qui a été allongé est ouvert à partir de Dimanche, 19 du courant.

Prix du billet, pour aller au Lac et retour, le même jour .... 20 cents
Enfants au-dessous de 12 ans 10

L'extrémité du chemin en ville est fixée à la tête de la rue Lafayette, ou à quelques pas des débarcadères des bateaux à vapeur et des chalands, et dans le voisinage immédiat de tous les ENTREPOTS ET LES NEGOCIANTS EN PRODUITS DE L'OUEST la Compagnie a élevé une GRANDE GARE POUR LE FRET capable de contenir au moins dix mille barils.

Les convois suivant l'heure de la ville, aussi exactement que possible partiront comme suit (ils s'arrêteront à la rue du Canal, au marché français, à l'ancienne gare des voyageurs et à la rue Claiborne.)

Le convoi à vapeur part de la nouvelle gare.	Le convoi à vapeur part du Lac.
A 6 heur. et quart matin	A 5 heures du matin
A 7 " et demie matin	A 6 " et quart matin
A 9 " du matin	A 7 " et demie matin
A 10 " et demie matin	A 9 " du matin
A midi.	A 10 " et demie matin
A 2 heures après-midi.	A midi.
A 3 " "	A 2 heures après-midi.
A 4 " "	A 3 " "
A 5 " du soir.	A 4 " "
A 6 " "	A 5 " du soir
A 7 " "	A 6 " "
A 8 " "	A 7 " "
	A 8 " "

Le convoi de 8 heures du soir, venant du Lac n'ira pas plus loin que la gare des voyageurs, tête des Champs Elysées.

Le char à cheval partira de la ville à 4 heures du matin, et du Lac à 9 heures du soir. Pour le moment, il ne pourra pas aller au-delà de l'ancienne gare.

O. PANDELY, Surintendant Général

DENTISTES.

Dr. C. BLANCKE

416 & 418.—Rue St-Charles—41...

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle

GRAND SUCCÈS!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal "Aluminium" de la manière la plus artistique. Les dentiers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les autres dentiers en or ou argent, ils sont bien plus légers, moins chers et beaucoup moins chers et ne sont pas affectés par les acides.

25 mars—1m

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Baronne, deux maisons après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents sans souffrance au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

25 mars—PP 1m

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASABAVANT.

CHIRURGIEN DENTISTE

No ... RUE DU CANAL ... entre Bourgogne et Remparts ... toutes les opérations de l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

10 mai—1m PP